



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 113 c) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections : élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

Lettre datée du 4 avril 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'en réponse à la demande formulée dans votre lettre du 18 mars 2008, j'ai convoqué, le 26 mars 2008, une réunion officielle des représentants des missions permanentes des 10 pays qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions des Nations Unies afin qu'ils choisissent, au nom de leur pays, cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, pour un mandat de deux ans devant débuter le 23 juin 2008, conformément au paragraphe 4 d) de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale.

Suite à la réunion susmentionnée et à l'issue de consultations officielles, les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes ont choisi par consensus les cinq États Membres énumérés ci-après, qui siégeront donc au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans à compter du 23 juin 2008 :

Bangladesh
Inde
Pakistan
Népal
Nigéria

Je saisis l'occasion de vous faire part des résultats de la tâche de facilitateur que vous m'avez confiée pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée et pour saluer l'aimable coopération des autres représentants du groupe des 10 pays qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Leslie K. Christian

